

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
28/01/2025**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
04/02/2025**Date de publication :**
04/02/2025**Le 03 février 2025 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÉ, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Lionel COUBRA par Carine LASSOUANE et Céline PELTIER par Sophie SUBIRATS**Absents :** Daniel BORDES et Damien OBRADOR**Secrétaire de séance :** Katia PÉDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2025-11****OBJET : Reprise de concessions abandonnées au cimetière de Villagrains**

La commune a fait le constat que plusieurs concessions perpétuelles se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L.2223-17 et L.2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R.2223-23.

La loi dite 3DS du 21 février 2022 modifie l'article L.2223-17 du CGCT, notamment le délai de publicité. La procédure de reprise d'une concession funéraire pour état d'abandon, mentionnée à l'article L. 2223-17 du CGCT, est modifiée : le délai de 3 ans, obligatoirement laissé par la commune après l'exécution des formalités de publicité du procès-verbal constatant l'abandon est abaissé à 1 an.

Le Conseil Municipal peut être saisi pour se prononcer sur la reprise des concessions non entretenues depuis plus de trente ans, lorsque l'état d'abandon est de nouveau constaté après un **délai d'un an** suivant les formalités de publicité requises.

Il est nécessaire de préciser que la Commune est propriétaire des emplacements concédés, les concessionnaires ayant l'obligation d'entretenir l'espace mis à leur disposition.

La procédure de reprise des concessions abandonnées a été engagée et constatée au sein du cimetière de Villagrains le 06 juillet 2023 (date du premier constat) et le 13 novembre 2024 (date du second constat), pour dix concessions figurant sur la liste annexée.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite à M. le Maire de prendre un arrêté individuel de reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-12 à R.2223-23 ;

Vu l'affichage au cimetière de Villagrains et à la Mairie de Cabanac-et-Villagrains de l'avis de constat d'état d'abandon du 14 juillet au 14 août 2023, du 29 août au 29 septembre 2023 et du 13 octobre au 13 novembre 2023, chaque période d'affichage étant interrompue de 15 jours ;

Considérant que la période annuelle prévue à l'article modifié L.2223-17 du CGCT entre la date d'expiration de l'affichage du 1^{er} procès-verbal de constat d'abandon et le 2nd avis de constat d'état d'abandon a été respectée ;

Vu l'affichage au cimetière de Villagrains et à la Mairie de Cabanac-et-Villagrains du 2nd avis de constat d'état d'abandon du 07 octobre au 13 novembre 2024 ;

Vu le 2nd procès-verbal de constat d'abandon dressé le 13 novembre 2024 ;

Vu l'affichage au cimetière de Villagrains et à la Mairie de Cabanac-et-Villagrains du procès-verbal de constat d'abandon du 21 novembre au 21 décembre 2024 ;

Considérant qu'il est demandé de se prononcer sur la reprise par la commune de 10 concessions abandonnées (liste annexée), dans le cimetière communal de Villagrains ;

Considérant que les concessions qui ont plus de 30 ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises, les 06 juillet 2023 et 13 novembre 2024, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité, Aurore VERDIER s'abstenant et Carine LASSOUANE (procuration) votant contre :

- la reprise des 10 concessions abandonnées figurant sur la liste annexée,
- d'autoriser M. le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leur reprise,
- de mettre en service les terrains ainsi libérés pour de nouvelles concessions,
- de charger M. le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13

CONTRE : 02

ABSTENTION : 01

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 033-213300775-20250203-2025_11_BIS-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 03 février 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Katia PÉDEMAY

Impression de la liste des concessions en état d'abandon

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le



ID : 033-213300775-20250203-2025_11_BIS-DE

Nombre d'occurrences : 10

N° d'ordre	Nature	Famille	Référent	Date de prise	Cimetière	Localisation	Constat	Annonce	1ère phase	2ème phase
1946-15	Familliale	DUBOURG		26/10/1946	Cimetière de Villagrains	Carré B - Rang 2 - Concession 5	06/07/2023	Oui	Oui	Oui
	Familliale	DUBERNET		01/01/1600	Cimetière de Villagrains	Carré A - Rang 2 - Concession 8	06/07/2023	Oui	Oui	Oui
	Familliale	SEGUETTE		01/01/1600	Cimetière de Villagrains	Carré A - Rang 2 - Concession 20	06/07/2023	Oui	Oui	Oui
	Familliale	GOUJON		01/01/1600	Cimetière de Villagrains	Carré A - Rang 2 - Concession 21	06/07/2023	Oui	Oui	Oui
	Familliale	ESCAICH		01/01/1600	Cimetière de Villagrains	Carré A - Rang 2 - Concession 22	06/07/2023	Oui	Oui	Oui
	Familliale	GOUJON		01/01/1600	Cimetière de Villagrains	Carré A - Rang 2 - Concession 23	06/07/2023	Oui	Oui	Oui
	Familliale	COURBIN / GOUJON		01/01/1600	Cimetière de Villagrains	Carré A - Rang 2 - Concession 24	06/07/2023	Oui	Oui	Oui
	Familliale	LUCAT /LAFOURCADE		01/01/1600	Cimetière de Villagrains	Carré A - Rang 3 - Concession 7	06/07/2023	Oui	Oui	Oui
	Familliale	DULOU / GUICHENET / MARCHE		01/01/1600	Cimetière de Villagrains	Carré B - Rang 2 - Concession 3	06/07/2023	Oui	Oui	Oui
	Familliale	DULOU		01/01/1600	Cimetière de Villagrains	Carré B - Rang 2 - Concession 8	06/07/2023	Oui	Oui	Oui